



Commune de Saint Bonnet en Champsaur

REGLEMENT DE CONSULTATION

Maître d'Ouvrage

MAIRIE DE SAINT BONNET EN CHAMPSAUR
PLACE WALDEMS
05500 SAINT BONNET EN CHAMPSAUR
TEL : 04.92.50.00.53
FAX : 04.92.50.51.64

Objet du Marché

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE
DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A
USAGE D'ATELIER ET DE GARAGE SUR LA COMMUNE
DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Date et heure limites de remise des offres

MERCREDI 4 AVRIL 2018 A 12 HEURES 00

MARCHE PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE EN
APPLICATION DE L'ARTICLE 27 DU DECRET N°2016-
360 DU 25 MARS 2016 RELATIF AUX MARCHES
PUBLICS

Article 1 : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la désignation d'une équipe de Maître d'oeuvre pour la construction d'un Centre Technique Municipal (CTM)

Adresse du futur CTM : Commune de Saint6Bonnet-en-Champsaur ZAC du Moulin 05500 Saint Bonnet en Champsaur.

1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1.3 - Décomposition en lots

Sans objet

1.4 - Forme du marché

Il s'agit d'un marché de maître d'oeuvre pour la construction d'un Centre Technique Municipal à Saint-Bonnet-en-Champsaur (05500). Il sera confié au Maître d'oeuvre une mission de base conformément à la loi du 12 juillet 1985, dite loi M.O.P. et à l'arrêté du 21 décembre 1993, assortie d'une mission complémentaire O.P.C. (Ordonnancement, pilotage, coordination de chantier)

Coût estimatif et indicatif des travaux : 300.000 € HT

1.5 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Article 2 : Conditions de la consultation

2. 1 - Nature de l'attributaire

La présente consultation est ouverte aux équipes conceptrices regroupant l'ensemble des compétences requises et énumérées ci-dessous :

Architecte inscrit à l'ordre ou de compétence équivalente pour les candidats non français

Bureau d'études structure

Bureau d'études thermique

En cas de groupement, ce dernier pourra être conjoint ou solidaire, avec mandataire solidaire. Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

Le mandataire sera obligatoirement un architecte inscrit à l'ordre, ou de compétence équivalente pour les candidats non français.

2.1 - Durée - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des documents d'études sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés (cf tableau ci-dessous).

Le signataire s'engagera en outre dans l'acte d'engagement sur un délai d'exécution des travaux, à l'appui d'un planning prévisionnel qu'il fournira avec son offre.

Date limite de fin de travaux : équipement livrable Septembre 2019.

Le signataire s'engage à réaliser les prestations décrites dans le CCTP dans les délais suivants :

	Éléments de mission de maîtrise d'oeuvre	Délais
ESQ	Etudes d'esquisse	A réception de l'OS : 3 semaines
APS	Etudes d'avant projet sommaire	A réception de l'OS : 2 semaines
APD	Etudes d'avant projet définitif et Permis de Construire	A réception de l'OS : 3 semaines
PRO	Etudes de projet	A réception de l'OS : 2 semaines
ACT	Assistance à la passation des contrats de travaux	A réception de l'OS : 4 semaines
EXE	Etudes d'exécution / Visa	A réception de l'OS : 2 semaines
DET	Direction des l'exécution des contrats de travaux	
AOR	Assistance aux opérations de réception	
OPC	Ordonnancement, pilotage et coordination	

2.2 - Variantes

Sans objet.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles 13 et 14 de ce décret.

Article 3 : Les intervenants

- Géotechnicien en charge des études de sol : Non défini à ce jour
- Contrôleur technique : Non défini à ce jour
- Coordinateur SPS : Non défini à ce jour

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- Le programme

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : www.mairie-saint-bonnet.net ou www.marchespublics.info. Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat. Il peut être envoyé par voie postale ou retiré en mairie (ouverte : tous les matins de 8h à 12h du lundi au vendredi) à l'adresse suivante : Mairie de Saint Bonnet en Champsaur Place Waldems 05500 Saint Bonnet en Champsaur Tel : 04.92.50.57.61 ou courriel : direction@mairie-saint-bonnet.net.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui. Il peut également utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter sa candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Les documents téléchargés doivent être à jour de la réglementation dont la dernière mise à jour date du 26.10.2016.

1-Pièces de la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 : (fournis dans le cadre du DC1)

- Lettre de candidature et Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 : (fournis dans le cadre du DC2)

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et les capacités techniques de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 : (DC2)

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, par candidat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

L'ensemble des pièces de la candidature ci-dessus décrites doivent être jointes aux DC1 et DC2 mais aussi si le candidat choisit le DUME.

En outre le candidat produira :

- Un extrait Kbis
- L'attestation d'assurance civile et décennale, en cours de validité

2-Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- La note méthodologique
- Le planning prévisionnel d'exécution
- Trois références du groupe de moins de 5 ans portant sur des constructions qui présentent les mêmes caractéristiques techniques énoncées au programme (1 format A3 par référence)

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

5.2 -Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Critères	Points
Valeur technique de l'offre notée sur 60 points en prenant en compte les sous critères suivants :	20
réponse aux besoins et méthodologie de travail	20
références	
moyens humains	10
planning prévisionnel des phases études et travaux	10
Prix des prestations noté sur 40 points	

Réponses aux besoins : Perception de l'opération au travers de reformulation des objectifs du programme et méthodologie de travail pour mener la mission en réponse aux contraintes et échéances du programme, délai d'exécution (la réponse ne doit pas excéder 7 pages)

Références : 3 références, pour l'équipe, de constructions qui présentent les mêmes caractéristiques techniques énoncées au programme (la réponse ne doit pas excéder 7 pages)

Moyens humains : Les moyens affectés à la mission, l'organisation de l'équipe de maîtrise d'oeuvre en phase études et travaux, les moyens matériels et humaines affectés.

Prix H.T : note inversement proportionnelle au prix ; la meilleure note étant attribuée au prix le plus bas) : suivant la formule ci-dessous

Note = (40 X prix le plus bas)/prix de l'offre

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables seront éliminées.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

- **Négociations**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la présente consultation pourra faire l'objet de négociation. Toutefois, la commune se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation (art. 27 du Décret).

Toutefois, toute offre incomplète ou méconnaissant la législation en vigueur pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

- **Achèvement de la procédure**

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 - Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de candidature et de l'offre. Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante : Mairie de Saint Bonnet en Champsaur Place Waldems 05500 Saint Bonnet en Champsaur

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

7.2 - Transmission électronique

La transmission électronique est autorisée pour cette consultation.

Offre pour :

MAITRISE D'OEUVRE - CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
NE PAS OUVRIR

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date de remise des offres , une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) ou technique (s): Mairie de Saint Bonnet en Champsaur Place Waldems
05500 Saint Bonnet en Champsaur Tel : 04.92.50.57.61 ou courriel : direction@mairie-saint-bonnet.net

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification.